

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 14 DEC. 2021

Madame la Présidente,

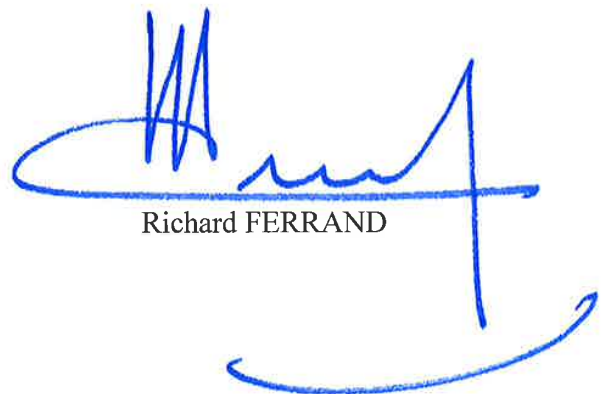
La présidente de la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Mme Sereine Mauborgne, a appelé mon attention sur les perspectives budgétaires de l'assemblée que vous présidez.

Alors que, depuis le début de la crise sanitaire, des décisions opportunes avaient été prises s'agissant des appels de cotisations, j'ai appris que le Bureau et la Commission permanente ont décidé, en juillet dernier, d'augmenter significativement les dépenses de votre assemblée à compter de 2022.

Il me semble absolument nécessaire de stabiliser les dépenses de l'AP-OSCE. S'il peut paraître concevable d'ajuster très occasionnellement les ressources d'une institution parlementaire faisant face à un regain d'activité ou à des contraintes particulières, il est en revanche beaucoup moins compréhensible que les cotisations à la charge de l'Assemblée nationale française, majorées en 2019, l'aient été à nouveau en 2021.

Nous avons pleinement conscience du rôle éminent de l'AP-OSCE et souhaitons que cette assemblée bénéficie des moyens nécessaires à son fonctionnement. Vous comprendrez toutefois qu'il est de notre intérêt commun de s'inscrire dans une logique de sobriété budgétaire. Je sais que cette conception est partagée par les deux assemblées du Parlement français.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.



Richard FERRAND

Madame Margareta CEDERFELT
Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
Tordenskjoldsgade 1
1055 COPENHAGUE
DANEMARK